



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE DE JETTE

tél:02/422.31.48
fax:02/422.31.59
e-mail: sdullier@jette.brussels
Commission de concertation
Votre correspondante: Suzanne DULLIER

ORDRE DU JOUR COMMISSION DE CONCERTATION DU 21/02/2025

Demandes soumises aux mesures particulières de publicité dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme:

1) 09:20

Gestionnaire :
Manoëlle
Geelhand

J.12412 - GO! Onderwijs van de Vlaamse Gemeenschap :

permis d'urbanisme : Le projet comprend : la démolition d'un pavillon, la construction d'un bâtiment contenant 8 classes et une salle polyvalente (de gymnastique), la rénovation d'un bâtiment existant en vue d'améliorer l'accessibilité et les performances énergétiques et l'aménagement des espaces extérieurs, Chaussée de Dieleghem 24 - 26.

- zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zone de parc, zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public, zone mixte du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
- Plan Particulier d'Affectation du Sol (P.P.A.S.) n° 5.01 de la Vallée du Molenbeek approuvé par A.R. du 10/03/1959 : zone d'école.
- **application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots);**
- **application de la prescription particulière 8.4. du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant);**
- **Art. 175/15 - demande soumise à un rapport d'incidences en ce qui concerne un équipement d'intérêt collectif ou de service public dont la superficie plancher dépasse 1.000 m².**

Enquête publique du 16/01/2025 au 14/02/2025.

2) 09:45

Gestionnaire :
Manoëlle
Geelhand

J.12339 - Madame Annie Pouleyn :

permis d'urbanisme : la mise en conformité de deux logements (1er étage), la création d'un duplex (3e et 4e étages) ainsi que la régularisation de la couverture de la cour (rez-de-chaussée), la fermeture des balcons (1er, 2e, 3e étages) et le remplacement des châssis en façade avant d'un immeuble de rapport composé de 2 commerces et de logements,
Rue Pierre Timmermans 30.

- liseré de noyau commercial, zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
 - Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) n° 7.03 du Quartier du Miroir approuvé par A.E. du 19/12/1991 : zone d'habitation et commerce;
 - **dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne la zone de cours et jardins;**
 - **dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);**
 - **dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne);**
 - **dérogation à l'art. 13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable).**
- Enquête publique du 30/01/2025 au 13/02/2025.

3) 10:00

Gestionnaire :
Manoëlle
Geelhand

J.12323 - Monsieur Fayçal Guertit :

permis d'urbanisme : la régularisation de la démolition et reconstruction des toitures de box de garage existants et la demande de construire 14 box de garages supplémentaires en intérieur d'îlot,
Rue Léopold I 360.

- zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
 - Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) n° 8.05 du quartier Albert approuvé par A.R. du 25/02/1999 : espace public qui relie les quartiers et de caractère mixte;
 - **dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);**
 - **dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur);**
 - **application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots);**
 - **dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne la zone de cours et jardins.**
- Enquête publique du 30/01/2025 au 13/02/2025.

4) 10:25

Gestionnaire :
Sacha
Cardamone

J.12362 - Monsieur Mohamed Khelil Bezzine :

permis d'urbanisme : la régularisation automatique du déplacement de la cage d'escalier intérieure et de l'abaissement du niveau du sol du garage moto, la démolition d'annexes en infraction et la construction d'une extension en façade arrière, la rehausse de la toiture pour la création d'un étage supplémentaire, le réaménagement de l'intérieur du bâtiment sur tous les niveaux (comprenant des travaux structurels), le remplacement de l'ensemble des châssis et le remplacement de la porte d'entrée d'une maison unifamiliale,
Rue Léon Dopéré 71.

- zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
 - **dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);**
 - **dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne).**
- Enquête publique du 30/01/2025 au 13/02/2025.

5) 10:55

Gestionnaire :
Sacha
Cardamone

J.12254 - Madame Cécile Legrand :

permis d'urbanisme : la construction d'une lucarne et la rehausse du versant avant ainsi que la régularisation d'éléments discordants entre la situation de droit et de fait (modification de cloisons et modification de la porte d'entrée) d'une maison unifamiliale,
Rue Valère Broekaert 70.

- zone d'habitation à prédominance résidentielle du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
- **dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);**
- **dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur).**

Enquête publique du 30/01/2025 au 13/02/2025.

6) 11:20

Gestionnaire :
Sacha
Cardamone

J.12418 - ELITE S.P.R.L. :

permis d'urbanisme : la division d'une maison unifamiliale existante à front de voirie en 6 appartements et sa rénovation comprenant des travaux structurels, le remplacement des châssis en façade avant, l'ajout de nouvelles lucarnes, la construction d'annexes en façade arrière, le percement de baies en façade arrière, la construction d'un nouvel immeuble à front de rue composé de 8 appartements, la démolition partielle de l'entrepôt existant et le changement d'affectation de celui-ci en deux maisons unifamiliales et six appartements, l'ajout d'escaliers extérieurs et de terrasses, la démolition de toutes les annexes, la création d'un jardin commun en intérieur d'îlot (comprenant une plaine de jeux), l'aménagement d'un parking souterrain de 16 places de stationnement (en remplacement du parking extérieur actuel), l'installation de toitures vertes (semi-intensives à intensives) sur les nouveaux bâtiments et la désimperméabilisation partielle de l'intérieur d'îlot,
Rue Jacobs Fontaine 91 - 93.

- zone mixte du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
- **dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);**
- **dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes);**
- **dérogation à l'art. 7 du titre I du RRU (implantation - constructions isolées);**
- **dérogation à l'art. 13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable);**
- **application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots).**

Enquête publique du 30/01/2025 au 13/02/2025.

Demande de permis d'urbanisme déjà soumise à l'avis de la Commission de concertation le 31/01/2025:

7) 12:05

Gestionnaire :
Sacha
Cardamone

J.12392 - Bruxelles Mobilité :

permis d'urbanisme : fermer la berme centrale sur l'avenue de Jette à hauteur du carrefour formé avec l'avenue Paul De Merten et ceci afin de sécuriser le carrefour en supprimant les mouvements de croisement des véhicules motorisés et des trams sur la berme centrale,

Avenue de Jette (croisement de l'avenue Paul De Merten).

- espace structurant, zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE) du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
- Plan Particulier d'Affectation du Sol (P.P.A.S.) n° 8.04 du quartier Albert.
- **application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun).**

Enquête publique du 25/12/2024 au 23/01/2025.

Le Président,

Eren Güven

N.B. : Les heures de passage sont données à titre indicatif. Veuillez tenir compte du fait que des retards éventuels peuvent survenir.
Les avis de commission de concertation seront disponibles sur le site de la commune (www.jette.brussels) dans le courant de la semaine qui suit la commission.